



**Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students**

Laupenstrasse 2
CH – 3001 Bern

Tel. +41 31 382 11 71
Fax +41 31 382 11 76

info@vss-unes.ch
www.vss-unes.ch

Au membres de la
Conférence universitaire suisse CUS
Sennweg 2
3012 Berne

Berne, le 04 juin 2008

Révision des directives de Bologne, article 3a (120/08 A)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous vous faisons part de notre position concernant la proposition de complément aux directives de la CUS. Nous avons déjà pu exprimer notre avis sur l'unification des conférences des recteurs dans notre prise de position du 30 septembre 2007, notre lettre du 16 janvier 2008 et à l'occasion de la rencontre du 23 janvier 2008. Dès lors, nous avons été un peu surpris-es d'avoir pris connaissance du contenu de la proposition de complément aux directives de la CUS dans le cadre du réseau Bologne. Nous saluons le fait que, suite à notre demande, Mme Weiss a permis qu'une discussion ait lieu et sommes soulagé-e-s que le commentaire puisse être quelque peu précisé afin d'éviter les malentendus.

Changement de type de haute école et modification du but des études (paragraphe 1)

En règle générale, l'UNES considère qu'un changement de type de haute école après le bachelors implique en général aussi une modification du but des études. L'UNES est convaincue qu'une telle modification du but des études est entrepris en connaissance de cause et n'est pas prise à la légère par les étudiant-e-s. A ce propos, on peut craindre qu'une réglementation plus souple entre les différents types de hautes écoles n'ait pour conséquence une augmentation des masters dans les autres types de hautes écoles au détriment des universités.

L'UNES ne tient pas pour pertinent le critère de l'admission en filière master dans sa propre haute école comme condition pour l'admission en filière de master universitaire. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir modifier la deuxième phrase telle qu'elle est proposée à l'article 3a, paragraphe 1, de la façon suivante:

Sont admises directement en filière de master universitaire les personnes qui doivent rattraper au maximum 60 crédits ECTS (obligation).

Nous proposons par ailleurs de préciser encore plus le commentaire au paragraphe 1, ce qui n'a pas de conséquence sur le fonds mais permet à notre avis une meilleure formulation du but:

Si le rattrapage dépasse ceci, un passage direct en voie master n'est pas autorisé car ceci revient à changer le but de ses études. Il est cependant possible de commencer en voie bachelors en prenant en compte les études préalables.

Nous vous prions de bien vouloir prêter attention à nos propositions de compléments et de les prendre en compte.

Coordination pour l'admission à l'immatriculation (paragraphe 3)

L'UNES ne souhaite en aucune manière interférer avec le travail des universités. Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur le fait qu'un accord entre les responsables est nécessaire pour atteindre les buts contenus dans la modification des directives sur Bologne concernant la réglementation des „admissions conformes à l'immatriculation“. Nous appelons de nos vœux un élargissement coordonné de la réglementation pour toutes les universités.

L'UNES salue la réglementation du passage entre les différents types de hautes écoles dans le cadre des directives sur Bologne de la CUS. Il est en effet important que cette réglementation soit contraignante et transparente afin de garantir le même traitement à tou-te-s les étudiant-e-s.

Pour finir, L'UNES insiste à nouveau sur le fait que le passage entre les différents types de hautes écoles ne pourra au bout du compte pas être réglé que sur le papier. Cette réglementation doit être régulièrement évaluée, discutée de façon critique et adaptée. Dans le cas contraire, on court le risque qu'elle ne reflète (plus) la réalité des étudiant-e-s et des différents types de hautes écoles.

L'UNES vous remercie d'avoir pris connaissance de sa position, et souhaite une évolution positive, allant dans le sens des étudiant-e-s motivé-e-s et d'une réglementation transparente et simple du passage entre les différents types de hautes écoles.

Meilleures salutations,

Sarah Gerhard, co-présidente.